

Schéma de défense contre l'obligation « vaccinale »

I) SALARIES DU PRIVE

Réception du courrier de menaces de l'employeur privé : « vaccination ou plus de salaire »

II) SALARIES DU PUBLIC

Réception du courrier de menaces de l'employeur public : « vaccination ou plus de salaire »

III) PROFESSION LIBERALE **

Réception du courrier de menaces de l'ARS : « vaccination ou non remboursement des actes ou interdiction d'exercer »

Envoi du courrier de Maître JOSEPH à l'employeur précisant que le décret officialisant les « conseils » de la HAS sur les schémas vaccinaux et le nombre de doses n'a pas été publié (cf le II de l'article 12 de la loi MCV macron castex veran)
Télécharger lettre sur :
<https://www.francesoir.fr/opinions-tribunes/la-vaccination-pour-linstant-obligatoire-pour-personne-me-joseph>

Envoi du courrier de Maître JOSEPH à l'employeur précisant que le décret officialisant les « conseils » de la HAS sur les schémas vaccinaux et le nombre de doses n'a pas été publié (cf le II de l'article 12 de la loi MCV macron castex veran)
Télécharger lettre sur :
<https://www.francesoir.fr/opinions-tribunes/la-vaccination-pour-linstant-obligatoire-pour-personne-me-joseph>

Envoi du courrier de Maître JOSEPH à l'ARS précisant que le décret officialisant les « conseils » de la HAS sur les schémas vaccinaux et le nombre de doses n'a pas été publié (cf le II de l'article 12 de la loi MCV macron castex veran)
Télécharger lettre sur :
<https://www.francesoir.fr/opinions-tribunes/la-vaccination-pour-linstant-obligatoire-pour-personne-me-joseph>

Si l'employeur applique la sanction d'arrêt de versement des salaires, **assignation immédiate** de l'employeur en **Référé** au prud'homme (procédure d'urgence) au **TRIBUNAL JUDICIAIRE** dont dépend l'employeur. Voir la carte ici :
https://aida.ineris.fr/consultation_document/30299

Si l'employeur applique la sanction d'arrêt de versement des salaires, **assignation immédiate** de l'employeur en **Référé Suspension** (procédure d'urgence) au **TRIBUNAL ADMINISTRATIF** dont dépend l'employeur. Voir la carte ici :
<https://www.conseil-etat.fr/le-conseil-d-etat/missions/gerer-les-juridictions-administratives>

Si l'ARS ou le CNOM applique la sanction de non remboursement des actes ou interdiction d'exercer, **assignation immédiate en Référé Suspension** (procédure d'urgence) au **TRIBUNAL ADMINISTRATIF** dont dépend votre Cabinet Médical. Voir la carte ici :
<https://www.conseil-etat.fr/le-conseil-d-etat/missions/gerer-les-juridictions-administratives>

Argumentation juridique devant le tribunal (non exhaustif) :

- 1) **QPC** : Les articles sur l'obligation vaccinale n'ayant pas été validés par le conseil constitutionnel, il y a lieu de solliciter auprès du juge **au moment de votre procédure** une **Question Prioritaire de Constitutionnalité** : <https://www.francesoir.fr/politique-france/maitre-krikorian-tant-qu'il-y-a-du-droit-qpc>
- 2) On ne refuse pas de se faire vacciner mais aujourd'hui, **il n'y a pas de vaccin sur le marché** !! Seules des SGI (Substances Génériques Injectables) sont disponibles, de surcroît en **essais cliniques**.

Sources juridiques pour vos avocats (non exhaustives)

- **afin de prouver que les SGI ne sont pas des vaccins et qu'il est donc impossible de se faire vacciner** : directives européennes définition médicament et vaccin + Loi Kouchner, Convention Oviedo, Convention Helsinki etc..
- **afin de prouver que des essais cliniques ne peuvent pas être rendus obligatoires**, Tribune Philippe Ségur : <https://www.francesoir.fr/opinions-tribunes/pourquoi-la-vaccination-obligatoire-anti-covid-viole-letat-de-droit>

Sélectionner un **avocat spécialisé en DROIT DU TRAVAIL par département** qui accepte d'effectuer les procédures avec l'Aide Juridictionnelle ou **au tarif de l'aide juridictionnelle** si vous n'y avez pas droit (revenus trop élevés) ; voir notamment le site internet du barreau de chaque tribunal; les avocats sont classés par spécialité ex : <http://www.avocazur.com/fr/>

Sélectionner un **avocat spécialisé en DROIT ADMINISTRATIF par TRIBUNAL ADMINISTRATIF** qui accepte d'effectuer les procédures avec l'Aide Juridictionnelle ou **au tarif de l'aide juridictionnelle** si vous n'y avez pas droit (revenus trop élevés) ; voir notamment le site internet du barreau de chaque tribunal; les avocats sont classés par spécialité ex : <http://www.avocazur.com/fr/>

Sélectionner un **avocat spécialisé en DROIT ADMINISTRATIF par TRIBUNAL ADMINISTRATIF** qui accepte d'effectuer les procédures pour 2000 / 3000 € HT max car les mémoires seront spécifiques à votre cas ; voir notamment le site internet du barreau de chaque tribunal; les avocats sont classés par spécialité ex : <http://www.avocazur.com/fr/>

**** Pour les professionnels qui sont à la fois salariés et Profession libérale, deux procédures seront nécessaires, une pour leur activité salariée (I) et une pour leur activité libérale (III)**